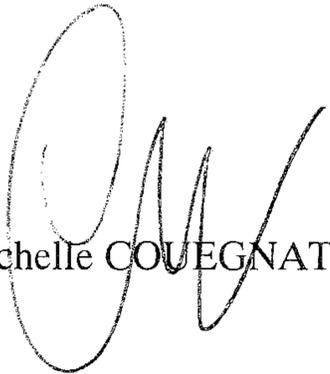


ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet de l'Aude, à Monsieur Jean-Claude FILANDRE, à Monsieur le Président de la SAS SAINT-FERRIOL ENERGIE, à Monsieur le Maire de SAINT-FERRIOL et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Montpellier, le 03/12/2015

Le Premier-Conseiller,



Michelle COUEGNAT